



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

1

LUNDI 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi treize novembre, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 9 novembre 2017.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE (jusqu'au point XIV), Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Sophie HACQUARD, Pascal DAHURON, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Sébastien GALLET, Claire GUENVER, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY, Sylvain BIRONNEAU.

Absent excusé ayant donné procuration : M. Stéphane GABUCCI à Mme Véronique BAUDRY.

Absent : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Gaëlle THOUVENIN a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h35**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents	17
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration	1
Nombre de conseillers municipaux votants	18

PRÉAMBULE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

0- INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION POUR LES MARCHES PUBLICS

Les informations relatives aux décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation pour les marchés publics ont été présentées en séance de Conseil municipal.

FINANCES

I – DECISION MODIFICATIVE N°4

Vu le projet de Décision Modificative n° 4 au Budget 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

ADOpte la Décision Modificative n° 4 au Budget 2017 suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
020 Dépenses imprévues	250,00 €	021 Virement à la section fonctionnement	-4 631,44 €
		1641 Emprunts en euros	250,00 €
		2804132 Bâtiments, installations	4 631,44 €
TOTAL	250,00 €	TOTAL	250,00 €
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
022 Dépenses imprévues	-3 109,46 €		
023 Virement de la section investissement	-4 631,44 €		
66111 Intérêts réglés	343,28 €		
6688 Autres frais	250,00 €		
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	571,18 €		
6811 Dotation aux amortissements	4 631,44 €		
739223 Fonds de péréquation des ressources	1 945,00 €		
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

II – CESSION D’UN MATERIEL TECHNIQUE POUR PIÈCES DÉTACHÉES

Vu le désistement de Monsieur Jean-Luc LEFORT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE de céder les pièces détachées de la machine à bois dont elle est propriétaire à Monsieur Jean-François LANGEAIS – 23 Grande Rue - 17180 Périgny - pour un montant de 500 euros.

III - LOGEMENT COMMUNAL 100 RUE NATIONALE - REVISION ANNUELLE DU LOYER

Vu la délibération du 12 septembre 2016 fixant le montant du loyer mensuel,

Vu la délibération du 10 octobre 2016 relatif au bail de location du bien immobilier,

Considérant que l'indice de référence INSEE du 3^{ème} trimestre 2015 était de 125,26,

Considérant que l'indice de référence INSEE du 3^{ème} trimestre 2016 est de 125,33,

Vu le montant du loyer mensuel actuel de 650 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE de fixer le loyer mensuel à 650,26 euros à compter du 1^{er} novembre 2017.

IV - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D’UNE BRIGADE VERTE DE L’ASSOCIATION POUR L’INSERTION EN CHARENTE MARITIME POUR L’ANNEE 2018

Vu le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une Brigade Verte par l'Association d'Insertion en Charente Maritime A17 pour l'année 2018, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

V – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE DOMAINE PRIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, sur le domaine privé, dans la limite d'un montant de 2 500 euros pour l'année 2018,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

VI – CONVENTION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PRIVE AVEC LES RIVERAINS DE LA RUE CASSE FEVE

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de travaux de voirie sur le domaine privé avec les riverains de la rue Casse Fève, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

ENFANCE ET JEUNESSE

VII - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L’ETABLISSEMENT D’HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES « LES PETITES VIGNES » POUR LE MARCHE DE NOEL 2017

Vu le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Les petites Vignes », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

VIII – CREATION DE POSTES SUITE A REUSSITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Vu la réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe d'un agent,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 septembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **CREE** un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 31 heures, et un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 18 heures,
- **SUPPRIME** les postes d'adjoint technique à temps non complet (31 h) et adjoint technique à temps non complet (18 h),
- **DECIDE** l'avancement de deux agents au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} décembre 2017,
- **ADOpte** le tableau des effectifs modifié en conséquence, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

IX - MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la modification de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice de Missions (IEM) à compter du 1^{er} décembre 2017 comme suit :

FILIERE TECHNIQUE	
INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint technique	454,68
APRES - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	475,32

FILIERE TECHNIQUE	
INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS	
GRADE	Montant de référence au 1 ^{er} février 2017
AVANT - Adjoint technique	1 143,00
APRES - Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 204,00

- **DIT** que les indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

X – ADOPTION D'UN CADRE GENERAL PORTANT SUR LE REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL – AVENANT N°1

Vu la délibération en date du 8 juin 2015 portant sur le régime indemnitaire du personnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE de modifier les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire et de considérer l'année glissante plutôt que l'année civile.

INTERCOMMUNALITE

XI – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES DANS LE CADRE DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Vu délibération en date du 22 septembre 2016 du Conseil communautaire modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pour intégrer de nouvelles compétences,

Vu le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.),

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

XII - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE 2017

Vu le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans le cadre du 13^{ème} Festival d'Automne organisé par le Conservatoire de Musique et de Danse, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **ACCEPTE** d'accueillir un concert mardi 14 novembre 2017 à 20h30,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIII - RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2016 de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre (adressé par mail aux conseillers municipaux le 27 octobre 2017 et téléchargeable à partir du site internet de la CdA : <http://www.agglo-larochelle.fr/action-publique/activites-budget?article=le-rapport-d-activites-de-l-agglo>).

Ce point n'a pas fait l'objet d'une délibération.

DIVERS

XIV – FERMETURE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA JARRIE – PROJET DE MOTION

Monsieur le Maire expose que la commune de La Jarne a été récemment informée du projet de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de procéder à la fermeture définitive du centre des Finances publiques de La Jarrie, dès le 31 décembre 2017. Une réunion associant l'ensemble des maires du ressort de la Trésorerie s'est tenue, le 19 septembre dernier à la mairie de La Jarrie, afin de convenir d'une position commune à adopter après cette annonce.

Considérant que cette décision n'a pour seule justification que la réduction comptable de la dépense publique et la volonté de l'Etat de supprimer des emplois sur le territoire ;

Considérant que ce projet prévoit de rassembler les services ouverts aux populations sur les seules Communes de Périgny et La Rochelle déjà largement pourvues en équipements et services publics ;

Considérant que ce choix aura pour effet de concentrer encore davantage les services publics, mais aussi les emplois qu'ils génèrent, sur le centre d'une agglomération qui ne cesse de s'étendre, au détriment de nos territoires ruraux et périurbains qui connaissent pourtant la plus forte progression démographique depuis plus de 15 ans ;

Considérant que cette mesure apparaît comme totalement contradictoire avec les principes d'aménagement du territoire traduits dans le SCOT et le futur PLUi de l'agglomération qui visent à desserrer l'actuel maillage des services et des emplois pour mieux irriguer le territoire, mais aussi avec les propos récemment tenus par le Président de la République, le Ministre de l'Intérieur ou encore le Préfet mettant en exergue la nécessité de remédier aux : « *fractures territoriales qui traversent notre pays* » ;

Considérant enfin, les difficultés de déplacement que cette décision engendrera pour certains des usagers parmi les plus fragiles et les plus modestes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **PAR 0 VOIX CONTRE, 7 ABSTENTIONS ET 11 VOIX POUR,**

DECIDE DE :

- **FAIRE CONNAITRE** son opposition au projet de fermeture du centre des Finances publiques de La Jarrie,
- **DEMANDER** à la Direction Départementale des Finances publiques ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime de retirer et de repenser ce projet en tenant compte de l'aménagement du territoire et du nécessaire maillage territorial des services publics,
- **S'ASSOCIER** à toutes les démarches qui pourront être entreprises pour contester l'actuel projet de la DDFIP et aboutir à une solution plus respectueuse de l'intérêt des territoires ruraux et périurbains de l'Aunis.

XV – ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA REHABILITATION DE L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE ET LA SALLE DES MARIAGES

Monsieur le Maire présente le tableau des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offre réunie le 27 septembre 2017 suite à consultation :

MAIRIE DE LA JARNE

Réhabilitation énergétique et aménagement des locaux de la mairie en espace de travail partagé, aménagement de la salle des mariages

RECAPITULATIF DES OFFRES PROPOSEES A RETENIR

LOTS	DESIGNATION	ESTIMATION DCE : MONTANTS DES TRAVAUX			Offres proposées par la M. Œuvre		
		€ H.T.	T.V.A. 20.0%	€ T.T.C.	Entreprise	€ HT	€ TTC
1	GROS ŒUVRE DEMOLITION	98 532,00 €	19 706,40 €	118 238,40 €	BILLARD	102 500,00 €	123 000,00 €
2	COUVERTURE TUILE ZINGUERIE	43 356,00 €	8 671,20 €	52 027,20 €	CHATEL ENTREPRISE	31 578,00 €	37 893,60 €
3	ETANCHEITE	2 635,00 €	527,00 €	3 162,00 €	DME	1 792,00 €	2 150,40 €
4	ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE	44 355,00 €	8 871,00 €	53 226,00 €	SAPAC	46 000,00 €	55 200,00 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	56 505,00 €	11 301,00 €	67 806,00 €	ID MENUISERIES	55 531,58 €	66 637,90 €
6	MENUISERIES INTERIEURES	23 567,00 €	4 713,40 €	28 280,40 €	SEMA	20 896,18 €	25 075,42 €
7	CLOISONS DOUBLAGES ISOLATION	54 017,00 €	10 803,40 €	64 820,40 €	PLATRIERIE ROCHELAISE	57 452,26 €	68 942,71 €
8	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	48 452,00 €	9 690,40 €	58 142,40 €	SYNERTEC	44 949,90 €	53 939,88 €
9	CHAUFFAGE CLIMATISATION PLOMBERIE SANIT	59 220,11 €	11 844,02 €	71 064,13 €	CEME	56 727,34 €	68 072,81 €
10	REVETEMENTS DE SOLS	22 800,00 €	4 560,00 €	27 360,00 €	VINET	23 000,00 €	27 600,00 €
11	PEINTURE	20 590,00 €	4 118,00 €	24 708,00 €	JAHIEL VERNAC	20 833,33 €	25 000,00 €
TOTAL		474 029,11 €	94 805,82 €	568 834,93 €	TOTAL	461 260,59 €	553 512,72 €

Fait à La Rochelle, le 29 septembre 2017

XVI – LOYER MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Monsieur le Maire expose que les membres des commissions « Patrimoine bâti » et « Enfance-Jeunesse » proposent de fixer le loyer mensuel pour la location de la Maison d'Assistants Maternelles entre 350 et 390 euros. Le Conseil municipal décide d'arrêter le montant du loyer mensuel à 370 euros.

XVII – MANDAT DE LOCATION ANCIENNE PHARMACIE

Monsieur le Maire informe qu'un mandat va être signé avec un professionnel de l'immobilier tertiaire l'autorisant pour la mise en location du rez-de-chaussée de l'immeuble propriété de la commune situé 100 rue Nationale.

XVIII – MISE A DISPOSITION DU CLUB HOUSE ET DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOT AUPRES D'UN CLUB DE TOUCH RUGBY DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION DES BIENS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe que, dans la poursuite de la démarche de mutualisation des biens communaux initiée par la municipalité, le club house et le terrain d'entraînement de foot pourront être mis à disposition d'un club de Touch Rugby dans les prochains mois.

XIX – DEPLACEMENT DU CALVAIRE

Suite à l'interrogation de quelques administrés sur le devenir du calvaire, Monsieur le maire informe que celui-ci était en très mauvais état et que seules quelques parties ont pu être conservées : la statue sur la croix et une plaque sur le socle. Celles-ci ont été rendues à la famille De Montbron qui avait financé ce calvaire, elles ont été placées dans la chapelle du château de Buzay.

La séance est levée à **22 heures 59**.

A La Jarne, le 13 novembre 2017,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI

Les délibérations du Conseil municipal du 13 novembre 2017 sont disponibles pour une consultation à la mairie.